

## Fédération Autonome de la Fonction Publique

Le président fédéral N/Réf. VPAG 2019/024 bruno.collignon@fafpt.org Paris, le 7 février 2019

Madame la Députée, Monsieur le Député,

La **F**édération **A**utonome de la **F**onction **P**ublique (**FA-FP**), 7<sup>ème</sup> organisation syndicale représentative au sein de la Fonction publique, a répondu à votre invitation à la conférence consacrée à « l'excellence opérationnelle dans le secteur public ».

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour cette invitation et pour la qualité des interventions des expertes et experts sollicité.e.s qui ont tenu pour la plupart à mettre en avant leur vision d'une Fonction publique organisée autour des principes de gestion dédiés habituellement au secteur marchand.

Dans le contexte général de remise en cause profonde de la Fonction publique et de son statut liée aux travaux d'Action publique 2022 et au projet de loi Fonction publique, la FA-FP souhaitait apporter quelques éléments de pondération aux propos exprimés lors de cette conférence.

Tout d'abord, la notion de « patient – client » évoquée à maintes reprises lors des échanges nous incite à rappeler que le service public s'inscrit dans une démarche qui vise à nouer avec l'usagère et l'usager une relation différente de celle qui prévaut dans le secteur marchand et qui exclut notamment toute logique de profit.

La situation de l'hôpital de Cherbourg situé dans la circonscription de Madame Sonia Krimi nous semble particulièrement révélatrice des conséquences induites par une gestion essentiellement tournée vers des objectifs de rentabilité.

Pour la FA-FP, ce sont donc des patientes et des patients, usagères et usagers du service public de santé, qui sont accueilli.e.s à l'hôpital public.

Madame Sonia KRIMI, Députée de la Manche Monsieur Jacques SAVATIER Député de la Vienne Assemblée nationale 101, rue de l'Université 75007 PARIS S'agissant du « pilotage de performance » mis en avant lors des débats, la FA-FP s'interroge sur le sens de cette notion lorsqu'elle porte sur les missions de service public dédiées à la prise en charge de la dépendance, à l'aide sociale à l'enfance, à l'accompagnement des personnes en grande précarité, pour ne citer que ces quelques exemples.

Si l'évaluation de ces politiques publiques nous semble indispensable, elle ne peut s'envisager que sous l'angle de la performance en matière de solidarité intergénérationnelle ou de la lutte contre les inégalités sociales.

Pour la FA-FP, « l'excellence opérationnelle » doit tout d'abord se mesurer à la capacité du service public à accueillir chaque citoyenne et chaque citoyen selon ses besoins, y compris les quelques 9 millions de personnes qui vivent aujourd'hui endessous du seuil de pauvreté.

Dans le même temps, « l'excellence opérationnelle » doit également s'appuyer sur l'indispensable adéquation entre les moyens mis à disposition et la nature des missions confiées. Contrairement à ce qui a été avancé au cours de la conférence, ce n'est pas tant la confrontation aux usagères et usagers en situation difficile, dans le milieu hospitalier notamment, qui engendre des difficultés chez les personnels, que le manque de moyens pour assurer ces missions conformément aux règles déontologiques, et le conflit de valeurs qui en résulte.

Voilà deux indicateurs essentiels qui nous ont semblé manguer lors des débats.

Je reste bien entendu à votre disposition pour développer les positions de la FA-FP sur l'ensemble des enjeux qui concernent la Fonction publique, et vous prie de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à l'expression de notre considération la plus respectueuse.

**Bruno COLLIGNON**